

REPUBLIQUE FRANCAISE  
----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
----  
COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 17/02/26

## DÉCISION DU MAIRE

N° 2026 – 039

*Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Locations*

### DOMAINE ET PATRIMOINE

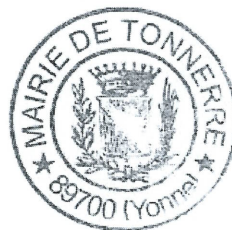
### CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AUX ATELIERS MUNICIPAUX SIS RUE ARTISTIDE BRIAND AU PROFIT DE L'ASSOCIATION PIERRES, POLE ET COMPAGNIE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de location ;
- Considérant le projet de Régie de territoire du Tonnerrois, dont l'objectif est d'aider les personnes éloignées du travail à se réinsérer socialement et professionnellement ; et est porté par l'association préfiguratrice « Pierres, Pôle et Compagnie » ;
- Considérant la nécessité d'héberger cette association pour mener à bien ses missions ;
- Considérant que la réorganisation des services techniques municipaux a permis de libérer les locaux municipaux situés avenue A. Briand ;

### DECIDE

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition avec l'association Pierres, Pôles et Compagnie, aux conditions suivantes :
  - Locaux : bâtiments A, G,F et D
  - Durée : du 16/02/2026 au 15/02/2027 – renouvelable par avenant,
  - Montant : gratuit (frais de nettoyage, de redevance incitative, d'électricité, de chauffage, d'alarme et toute autre charge de fonctionnement aux bâtiments concernés seront supportés par l'association) ;
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout avenant à cette convention selon les besoins de la collectivité ou de l'association.



A Tonnerre, le 11 février 2026,

Pour extrait conforme,

Cédric CHECH

Maire de Tonnerre